

Excusés : J.-Ph. Bras, S. Calmes, E. Diarra, F. Eudier, A. Gallois, St. Pessina-Dassonville.

Représentés : S. Calmes, H. de Courrèges, F. Eudier, M.-C. Lault, Ch. Pigache.

La séance est ouverte à 9h47.

I – Présentation documents d'aide au financement de la recherche

Anne-Thida Norodom annonce la présentation par Claire François de documents qu'elle a réalisés au cours de son stage pour faciliter le travail des membres du laboratoire. L'objectif général est d'aider les membres du laboratoire à répondre à des appels à projets et de résoudre ainsi l'une des principales insuffisances reprochées par le HCERES.

Il faut également noter que la DRV met à notre disposition du personnel administratif formé à la mise en forme des projets que nous pourrions leur soumettre.

L'intérêt de soumettre à de tels appels à projet est d'assurer dans un premier temps le financement de colloques mais plus largement « d'acheter du temps » en permettant le financement de projets à long terme, de postes d'ingénieurs d'études, de postdoc...

Les documents seront disponibles sur support papier au laboratoire et seront adressés sur simple demande.

Une fiche d'organisation de colloque récapitule les étapes à suivre et a déjà été envoyée par mail aux membres du CUREJ.

Claire François présente les documents de financement :

- « Curej- financer la recherche » contient un panorama des programmes de financement internationaux et nationaux. Le système régional étant en cours de modification, sa présentation est peu développée, il devrait être arrêté le 10/12/2016. In fine une fiche synthétique des calendriers de soumission est proposée.
- « Instruments de financement » contient le détail des programmes signalés dans le document principal
- « Programme cadre » présente les programmes, acteurs et une vision générale des instruments de financement.

Claire François précise qu'elle a été recrutée au Nimec et peut continuer à renseigner ceux qui seraient intéressés.

Anne-Thida Norodom ajoute que le CUREJ souhaiterait encore embaucher un stagiaire cette année. Les responsables de M2 peuvent y penser.

II – Élections membres du conseil de laboratoire

Sont élus par acclamation,

Membre doctorant : V. Dinas

Membres EC MCF : R. de Bellecisz, V. Parisot, Ch. Pigache

Membres EC PR : A. Basset, V. Martin, V. Tchen

Membres PR associé : G. Quintane

III – Bilan scientifique

Anne-Thida Norodom souligne l'activité importante du laboratoire cette année et remercie vivement l'équipe. L'utilisation complète du budget en est révélatrice.

Le site du CUREJ porte mention de l'ensemble des manifestations ainsi que le bulletin d'information.

Aux colloques, JE et ateliers du CUREJ s'ajoutent les ateliers et conférences organisés au sein des équipes, particulièrement du CREDHO et de l'ESJ. Ces conférences d'équipes sont bien sûr ouvertes à tous. D'autres sont prévues pour l'année 2017.

Le CUREJ a également participé financièrement à des colloques organisés par JURISART ou dans d'autres universités par des membres du laboratoire.

Enfin, le CUREJ a participé à des publications de colloques ou d'ouvrages collectifs ainsi qu'au financement de la bibliothèque numérique de droit normand.

G. Cazals présente la bibliothèque numérique de droit normand : 54 ouvrages étaient déjà accessibles à partir de numérisations faites par la bibliothèque du tertiaire, la bibliothèque d'histoire de Caen, les archives nationales... Des prospections ont été organisées aux archives et en bibliothèques pour déterminer les ouvrages qui mériteraient d'être ajoutés. Cette prospection a permis de désigner un certain nombre d'ouvrages dont la numérisation a été confiée, en cette fin d'année, à un intervenant spécialisé.

Parallèlement, une réorganisation du site est en cours pour permettre de passer d'un site indépendant à un site plus global qui permettra une meilleure visibilité et de recourir à des ingénieurs compétents. Ce travail est réalisé en collaboration avec Th. Guichard de l'IRIHS.

IV – Bilan financier

Le budget CQD annuel du CUREJ, d'environ 56000€, auquel se sont ajoutés cette année 5000€ récupérés d'une convention pour un colloque organisé l'année dernière, a été presque intégralement dépensé.

L'essentiel des dépenses tient aux colloques organisés (hors conventions) : organisations en interne, publication, participation financière aux colloques hors les murs.

Une part importante du budget concerne ensuite les déplacements des chercheurs (membres permanents et doctorants) en vue de leur participation ou leur assistance à des colloques.

Une autre part du budget sert au financement des soutenances et débats de thèses.

Le poste « virement sur convention » correspond à l'obligation faite désormais de faire des virements du CUREJ vers les lignes relatives aux conventions de financement des colloques afin que toutes les dépenses d'un même colloque apparaissent sur la même ligne budgétaire.

Un point est fait sur la question du financement des thèses, particulièrement au sujet des soutenances faisant intervenir des membres étrangers, notamment en raison de cotutelles ou de codirection.

On constate en effet que l'Université de Rouen finance autant les départs de membres du CUREJ vers des souteneurs à l'étranger que la venue des membres étrangers à Rouen. Ceci est évidemment problématique. Anne-Thida Norodom alerte donc sur la nécessité de prendre en compte cette question lors de l'admission des cotutelles : il importe que le directeur étranger puisse être financé par son université. A défaut, il convient de privilégier la visioconférence. Les budgets du CUREJ et de l'ED ne peuvent en effet être affectés principalement au financement des soutenances même si, bien sûr, le CUREJ et l'ED entendent soutenir leurs doctorants.

V. Tchen souhaite que les choses soient dites avec plus de fermeté, rappelant que la mutualisation des sites de l'EDDN conduit à une mutualisation des budgets avec un risque de réduction des financements. Il souligne que le risque tient à des reports de soutenance, particulièrement néfastes pour les doctorants, et qu'il convient donc d'imposer la visioconférence dans ces hypothèses.

Anne-Thida Norodom rappelle encore qu'il convient d'organiser très en amont les soutenances : outre la question du délai de réponse des membres de jury, ce temps concerne l'achat des billets qui est toujours moins onéreux s'il est précoce.

L'idée d'une avance par les invités est proposée mais se heurte au fonctionnement des marchés publics.

Anne-Thida Norodom propose que le conseil du CUREJ discute de l'établissement de règles encadrant l'organisation financière des soutenances, qui seraient ensuite validées par la prochaine AG.

V – Projets 2017

Un certain nombre de manifestations sont déjà prévues ou ont été proposées.

Des publications sont également prévues en suite de colloques ainsi que l'ouvrage collectif.

B. Camguilhem revient sur le projet d'ouvrage collectif sur *Le territoire*, qui sera organisé avec St. Pessina. 26 propositions de contributions ont été formulées qui reflètent nombre de champs disciplinaires du CUREJ et toutes les catégories de membres du laboratoire. Seuls les doctorants ne se sont pas encore manifestés mais sont invités à le faire.

Une réorientation a été proposée à certains si bien qu'il semble que pour l'heure trois axes se dessinent : le territoire saisi ou créé par le droit (30 à 50% des contributions), l'application différenciée du droit sur le territoire, un droit sans territoire.

La liste reste ouverte, l'idéal étant toutefois qu'une liste définitive soit arrêtée début 2017. La remise des contributions est prévue pour septembre 2017 en vue d'une publication en 2018.

Il ne sera pas organisé de colloque en amont mais sans doute lors de la sortie, faisant participer des intervenants extérieurs qui seraient directement intéressés par le sujet.

Pour finir, la question est soulevée de la mise en place d'un conseil scientifique.

Anne-Thida Norodom indique que la réunion d'un conseil scientifique est obligatoire pour une publication aux PURH.

A. Dionisi précise que, pour le premier ouvrage, les noms des membres du comité scientifique avaient été proposés par les organisateurs.

VI – Valorisation de la recherche

Anne-Thida Norodom et M. Laroche ont rencontré C. Legros, vice-présidente de la recherche et Mme Puechberty, directrice de la recherche et de la valorisation. L'Université se montre très sensible au développement de la valorisation de la recherche afin de faire connaître les mérites de l'Université et, si possible, d'en tirer des financements. L'idée serait de mettre en avant nos compétences en direction des milieux praticiens mais également des collectivités territoriales afin qu'elles aient recours à nos services.

Une valorisation générale des laboratoires de l'université est envisagée à laquelle il conviendrait que le CUREJ contribue, ce d'autant plus qu'il s'agit là également de l'une des faiblesses du laboratoire relevée lors de la visite du HCERES.

A cette fin, des fiches de renseignements seront adressées aux membres du CUREJ qui viseront à indiquer de façon succincte nos champs de compétence et nos principales réalisations. Ces fiches seront centralisées par N. Delpeux et traitées par la DRV.

Parallèlement, Anne-Thida Norodom présente les avantages de la publication numérique : peu onéreuse, de large diffusion, valorisable.

Elle présente un ouvrage numérique qui a été publié à l'occasion d'un colloque réalisé. Un téléchargement de pdf est possible mais surtout un sommaire interactif permet de faire des ajouts comme l'insertion de vidéos (en l'espèce vers la *webtv* de l'université de Rouen

pour les vidéos en français avec mise en valeur des vidéos et vers une chaîne *youtube* pour les vidéos anglophones). Des commentaires peuvent être déposés auxquels le directeur de publication peut réagir. Une telle publication demande beaucoup de travail et l'aide d'un professionnel : l'IRHIS met en place une plateforme présentant ces avantages. Si l'édition numérique se développe, un professionnel spécialisé pourrait être recruté.

Mme Puechberty a souligné également la nécessité de penser au financement CIFRE des thèses.

Une uniformisation de la trame des CV est également envisagée.

VII – Question générales

V. Parisot souligne qu'il est extrêmement difficile de communiquer avec la faculté du Havre qui ne transmet pas les messages nécessaires à la réalisation de travaux communs.

La séance est levée à 10h55.